

# SIECTOM COTEAUX BEARN ADOUR

## COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 25 FEVRIER 2020

### EXAMEN ET VOTE DES COMPTES ET DU BUDGET



#### Ordre du jour :

- Vote du compte de gestion
- Examen et vote du compte administratif 2019 et du budget 2020
- Délibération pour adopter les tarifs collecte et traitement 2020
- Délibération pour adopter les tarifications déchèteries
- Délibération pour adopter la tarification de la redevance spéciale des professionnels
- Délibération pour l'utilisation de la déchèterie de Montaner par la commune de Aast, Bédeille et Ponson dessus et l'utilisation des déchèteries d'Espoey et Pontacq par les communes de Labatmale, Lamarque-Pontacq, Gardères et Luquet
- Délibération pour recruter un contractuel 5.5 mois pour un renfort en période estivale sur la déchèterie d'Espoey
- Création d'emploi (dans le cadre d'un avancement de grade)
- Délibération pour contracter une ligne de trésorerie de 800 000 €
- **A été rajouté : participation au calendrier des pompiers**
- **Questions diverses**

**Date de la convocation : 17 février 2020**

L'an deux mil vingt, le 25 février, les membres du Comité Syndical se sont réunis au centre d'activités du SIECTOM, sous la présidence de Monsieur Philippe CASTETS jusqu'au vote du compte administratif, puis sous la présidence de Monsieur Michel CUYAUBÉ.

**Nombre de membres en exercice : 24**

**Etaient présents :**

**Titulaires :** CUYAUBÉ Michel, ARIZA François, BRIERE Arnaud, CASTETS Philippe, CONGIU Gérard, DEBOSSE Yvan, FOURQUET Claude, GARIMBAY Jean-Claude, JONVILLE Bernard, LABESQUE Léon, MARINE Benoît, MARTENS Carle, MASSIGNAN Bernard, SOUSBIELLE Henri, PEDURTHE Jackie, PINTADOU Joel, TUCOU Max

**Suppléants :** LAVOYE Alain

**Excusés :** Daniel VELEZ, COURREGES Jean-Yves, Desclaux Christelle, CUILLET Myriam, BAREILLE Muriel, BONASSIOLE Stéphane

**Objet : vote du compte de gestion**

Le Comité syndical, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Avant avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 comprises celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

**Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus**

**Présents : 18**

**Suffrages exprimés : 18**

**Abs : 0 Pour : 18 Contre : 0**

## Objet : Vote du Compte administratif

### Résultat d'exécution :

**En investissement**, le solde des réalisations est de 131 351.34 €, compte tenu de l'excédent de 2018 de 37 056.96 € et des restes à réaliser de 92 154.24 € en dépenses l'exercice se clôture à 76 254.06 €.

**En fonctionnement**, le solde des réalisations est de – 26 953.93 €, compte tenu de l'excédent de 2018 de 426 629.43 € l'excédent de fonctionnement est de 399 675.5 €.

### Compte administratif - Fonctionnement

L'excédent de 399 675 € reste conséquent, en légère diminution par rapport à l'année 2018. Voici plus précisément l'activité des deux services principaux du SIECTOM, les déchèteries et les collectes.

#### Les déchèteries :

2019 est la première année où l'ensemble des sites est géré en régie haut et bas de quai. Le tout-venant a été amené chez PAPREC les 6 premiers mois puis chez VEOLIA le reste de l'année. Il sera à nouveau amené chez PAPREC en 2020. Pour les autres matières les exutoires restent ceux du marché commencé en 2019 et qui se terminera en décembre 2022 : sites à gravats des communautés de communes ou RAM Environnement pour les gravats, Suez pour les souches, SOMAGES pour le plâtre trié, SIAP pour les déchets toxiques et PAPREC pour le reste des filières.

Le bilan des déchèteries vous est présenté sur le tableau annexé, 1 332 866 € ont été dépensés pour 1 368 041 € de recettes. L'activité des déchèteries est restée soutenue notamment en fin d'année et plus particulièrement pendant les vacances de Noël.

#### La collecte :

Pour le territoire Ousse Gabas le montant de la prestation COVED a été de 526 219 € comme prévu.

Pour le territoire historique du SIECTOM en régie, l'exécution est conforme aux prévisions, avec un montant de 1 600 132 € dépensés, les réparations des camions se répartissent sur deux articles : le 61 551 avec 30 725 € de dépensés et le 60632 avec 64 289 € de dépensés (donc globalement 94 564 € pour 90 000 € de prévus) ce qui reste un montant soutenu de réparations des véhicules.

#### Recettes :

Le plan d'actions CITEO de 2019 devrait être validé, notamment grâce au travail réalisé avec les référents, ce qui nous permettra de percevoir la totalité des soutiens. On a constaté une baisse des plastiques (a priori suite aux résultats des caractérisations réalisées en 2019, ce point devra être particulièrement surveillé en 2020).

On note toutefois au 7088 la baisse de la valorisation par rapport au CA 2018.

## Compte administratif - Investissement

Voici les principaux investissements de l'année 2019 :

### **Opération 10 déchèteries :**

Le chariot télescopique en restes à réaliser permettra de ne plus avoir à déplacer systématiquement celui de Serres-Castet vers Sévignacq. Ces chariots sont utilisés pour pousser les déchets en plate-forme et tasser les bennes pour limiter les rotations.

La somme de 10 407 € correspond à l'achat d'un fourgon d'occasion pour véhiculer le matériel pour l'entretien des sites et amener des bacs en déchèteries.

Sur cette opération apparaissent également 3 conteneurs maritimes pour la collecte des pneus (Espoey Pontacq et Corbère) et 2 armoires déchets toxiques (Espoey et Pontacq). *Les élus ont demandé s'il était possible d'installer des conteneurs pneus sur d'autres déchèteries (Serres-Castet ...). Ces conteneurs pneus ne sont utilisés que pour les pneus voiture qui viennent d'être changés, et en aucun cas pour les pneus d'ensilage. Concernant les pneus d'ensilage, le Président rappelle qu'un Ecoorganisme se met en place, mais qu'il faudra une vingtaine d'années pour épurer la situation.*

Les frais d'études correspondent aux projets d'extension des déchèteries d'Espoey et Pontacq (études installations classées) et les frais de régularisation administrative du site de Morlaàs.

### **Opération 12 : bacs ordures ménagères :**

Les sommes ici dépensées l'ont été principalement pour la conteneurisation du secteur Ousse Gabas et dans une moindre mesure pour les nouvelles habitations, les territoires en périphérie de Pau étant toujours très dynamiques.

### **Opération 13 : bacs collecte sélective :**

Il s'agit ici de la dotation en bacs jaunes pour les nouvelles habitations mais aussi le remplacement de bacs jaunes de 140 litres par des bacs 240 litres sur le secteur Ousse Gabas, et enfin en restes à réaliser des colonnes 1 m<sup>3</sup> à roulettes qu'on mettrait dans les salles des fêtes des secteurs apport volontaire (plan d'actions CITEO) ou de bacs jaunes 4 roues operculés pour les secteurs en porte à porte.

### **Opération 19: véhicules de collecte**

Il s'agit sur cette opération d'un polybenne déchèteries pour venir renforcer le parc actuel (2 véhicules achetés en 2011 et donc amortis et vieillissants), de deux bennes ordures ménagères et d'une bennette pour les collectes Ousse Gabas en régie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Présents : 17 (le président s'est retiré lors du vote)**

**Suffrages exprimés : 17**

**Abs : 0 Pour : 17 Contre : 0**

## Annexe : Bilan 2019 des déchèteries

dépenses				recettes				
détail poste	articles	prévisions	réalisé	détail poste	articles	prévisions	réalisé	
personnel salaires et charges	6218	700	0	Participation EPCI				
	6332		376					
	6336	5 000	5 556					
	6338	700	758					
	64111	305 000	280 019					
	64131	50 000	72 234			7088	1 200 000	1 252 438
	6451	65 000	56 540					
	6453	50 000	49 154					
	6454	3 000	3 043					
	6455	1 000	12 318					
	6458	4 000	4 445					
	6488	28 000	23 280					
	6475	2 000	1 822			70613	22 000	14 696
	<b>sous-total</b>	<b>514 400</b>	<b>509 543</b>			<b>sous-total</b>	<b>1 222 000</b>	<b>1 267 134</b>
carburant	60622	80 000,00	76 832	valorisation ecoorganismes				
	61551	30 000,00	18 721			7088	20 000	24 500
	réparations	60632	24 000,00		12 728			
	amort	6811	25 000,00		18 108			
	taxe essieu	6355	600,00		450		7088	60 000
<b>sous-total</b>	<b>159 600,00</b>	<b>126 839</b>		<b>sous-total</b>	<b>80 000</b>	<b>100 907</b>		
entretien	60632	15 000,00	7 750					
vêtements	60636	7 000,00	7 044					
eau	60611	2 000,00	1 503					
électricité	60612	5 000,00	5 923					
téléphone	6262	5 000,00	6 373					
assurances	6161	9 000,00	13 906					
amort°			67					
bennes	6811	25 000,00	25 000					
<b>sous-total</b>	<b>68 000,00</b>	<b>499,19</b>		<b>sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
évacuations	66111 et 65548	560 000,00	625 365					
<b>TOTAL</b>	<b>1 302 000</b>	<b>1 329 246</b>	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 302 000</b>	<b>1 368 041</b>		

Annexe : Détail des dépenses 2019 régie des collectes (hors territoire Ousse Gabas en prestation) :

détail poste	articles	prévisions	réalisé
personnel salaires et charges	6218		
	6332		715
	6336	9 000	9 746
	6338	1 300	1 320
	64111	400 000	402 272
	64131	145 000	146 515
	6451	90 000	90 335
	6453	100 000	102 656
	6454	6 000	5 793
	6455	70 000	42 000
	6458	4 400	4 445
	6488	27 000	27 000
	6475	1 800	1 820
<b>sous-total</b>		<b>854 500</b>	<b>834 617</b>
carburant	60622	290 000	267 658
	<b>sous-total</b>	<b>290 000</b>	<b>267 658</b>
réparations int° emprunt géolocalisation assurances amort taxe essieu	61551	90 000	30 725
	60632		64 289
	66111	30 000	30 000
	6135	5 400	4 665
	6161	35 000,00	39 502
	6811	224 000	224 000
	6355	2 000	1 334
<b>sous-total</b>		<b>386 400</b>	<b>394 515</b>
entretien vêtements eau électricité téléphone	60631	3 500	7 567
	60632	30 000	18 339
	611	30 000	28 437
	60636	5 000	13 067
	60611	2 000	1 953
	60612	2 000	2 620
		5 000	6 959
<b>sous-total</b>		<b>77 500</b>	<b>78 942,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 608 400</b>	<b>1 575 732</b>

Objet : Affectation des résultats

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de Monsieur CUYAUBE.,  
après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 le 25 février 2020

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019  
**Constatant** que le compte administratif fait  
apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	26 953,93
- un excédent reporté de :	426 629,43
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	399 675,50
- un excédent d'investissement de :	168 408,30
- un déficit des restes à réaliser de :	92 154,24
Soit un excédent de financement de :	76 254,06

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT	399 675,50
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	399 675,50
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	168 408,30

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

**Présents : 18**

**Suffrages exprimés : 18**

**Abs : 0 Pour : 18 Contre : 0**

## Objet : vote du budget

### Budget Primitif 2020 – Fonctionnement

L'excédent reste important en 2019, il sera proposé de ne pas augmenter les contributions collectes (par contre les populations sont mises à jour chaque année).

#### **Les déchèteries :**

En 2020 il sera proposé de maintenir les coûts de transports (à l'exception des tarifs de transport des gravats Espoey et Pontacq qui sont réajustés compte tenu de la distance éloigné de ces sites).

Pour le traitement des produits, l'impact le plus fort sera la hausse du tarif de traitement du Tout-venant du fait de l'application du nouveau marché, soit un impact de 25 000 € environ, et de la baisse de la valorisation du carton (rachat proche de 0) soit un impact avoisinant 25 000 € également.

#### **Collectes et traitement :**

Sur le secteur historique, trois communes, Argelos, Aubin et Claracq passent en zone G. Pour les communes du secteur Ousse Gabas, elles sont intégrées dans le zonage SIECTOM, deux communes restent en collecte ordures ménagères toutes les semaines, toutes les autres passent en collecte tous les 15 jours. Parmi ces dernières certaines étant très urbaines, il a été mis en place une nouvelle zone urbaine dans laquelle ont été placées les communes dont la densité est supérieure à 70 habitants au kilomètre carré.

L'ensemble des communes Ousse Gabas est collecté en régie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 (d'où un impact sur les prévisions 2020 du service collecte et une diminution significative du compte 611 retraçant les prestations de service).

Les tarifs de traitement de VALORBEARN sont maintenus.

*Concernant les assurances, le montant important sur l'article 6161 correspond notamment à la flotte de camions assurée tous risques. Le montant maintenant important avec l'achat de camions supplémentaires pour les collectes Ousse Gabas (71 000 € budgétés dont 60 000 € uniquement pour la flotte répartis entre 46000 € pour les véhicules collectes et 14 000 € pour les véhicules déchèteries) nécessitera de faire une mise en concurrence courant de l'année.*

#### **Personnel :**

Des crédits ont été inscrits pour tenir compte de l'embauche du futur responsable de collecte en prévision du départ en retraite de l'actuel chef d'équipe (une période de tuilage importante étant nécessaire sur ce poste). Des crédits ont été également inscrits en prévision de la mise en place du RIFSEEP. Il conviendrait en effet d'harmoniser les rémunérations, des différences existant aujourd'hui entre agents repris du secteur privé et agents recrutés directement par le SIECTOM.



## **Recettes de fonctionnement :**

**70611** : cotisations des collectivités pour les collectes et le traitement, dont les tarifs sont maintenus en 2020. Une nouvelle zone a été créée en octobre 2019 pour tenir compte des communes ayant choisi la collecte des ordures ménagères tous les 15 jours en secteur urbain. Le passage de plusieurs communes Ousse Gabas en collecte tous les 15 jours des ordures ménagères et l'intégration de ce secteur dans le zonage SIECTOM font que le montant de cet article est moins élevé qu'en 2019.

Les tarifs déchèteries font l'objet d'une délibération distincte.

**7088** : valorisation : le montant indiqué tient compte de 2 années de remboursement transport de VALORBEARN

## **Budget primitif 2020 - Investissement**

### **Vue d'ensemble :**

La section est équilibrée à 880 203 €

**En opération 10** une somme de 40 000 € a été inscrite pour les travaux de déchèteries mais compte tenu des autorisations installations classées et de la maîtrise d'œuvre ainsi que de la demande de subventions il est peu probable que les travaux soient réalisés en 2020.

L'achat de conteneurs maritimes permettra de protéger les déchets électriques et électroniques mais aussi de stocker des conteneurs de collecte sur les déchèteries d'Arzacq Corbères et Garlin pour que les habitants des communes en porte à porte de ces secteurs viennent directement les chercher.

**En opération 12** bacs pour les nouveaux habitants principalement

**En opération 13** bacs pour les nouveaux habitants et contenants supplémentaires pour le plan d'action CITEO

**En opération 19** une benne ordures ménagères pour renouveler le parc

**En opération 20** chariot pour décharger les bacs notamment

**En opération 58** une somme est inscrite chaque année pour remplacer des ordinateurs ou imprimantes.

**Présents : 18**

**Suffrages exprimés : 18**

**Abs : 0 Pour : 18 Contre : 0**

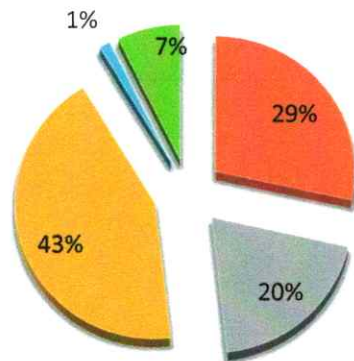
## Annexe prévisions service déchèteries en 2020

dépenses				recettes				
détail poste	articles	réalisé 2019	prévisions	détail poste	articles	réalisé 2019	prévisions	
personnel salaires et charges	6218	0	0	Participation EPCI				
	6332	376	400					
	6336	5 556	5 600					
	6338	758	800					
	64111	280 019	281 000					
	64131	72 234	73 000			7088	1 252 438	1 307 800
	6451	56 540	57 000					
	6453	49 154	50 000					
	6454	3 043	3 000					
	6455	12 318	13 500					
	6458	4 445	5 000					
	6488	23 280	23 500					
	6475	1 822	2 000					
	<b>sous-total</b>	<b>509 543</b>	<b>514 800</b>		<b>sous-total</b>	<b>1 267 134</b>	<b>1 319 800</b>	
carburant	60622	76 832	80 000	Ecoorganismes				
	61551	18 721	20 000			7088	24 500	22 000
	60632	12 728	13 000					
	6811	18 108	20 000					
	6355	450	500					
	<b>sous-total</b>	<b>126 839</b>	<b>133 500</b>		<b>sous-total</b>	<b>100 907</b>	<b>82 000</b>	
réparations	60632	12 728	13 000	valorisation				
amort	6811	18 108	20 000					
taxe essieu	6355	450	500			7088	76 407	60 000
	<b>sous-total</b>	<b>126 839</b>	<b>133 500</b>			<b>sous-total</b>	<b>100 907</b>	<b>82 000</b>
entretien	60632	7 750	7 000					
vêtements	60636	7 044	8 000					
eau	60611	1 503	1 500					
électricité	60612	9 543	6 000					
téléphone	6262	6 373	7 000					
assurances	6161	13 906	14 000					
amort°								
bennes	6811	25 000	25 000					
	<b>sous-total</b>	<b>71 119,19</b>	<b>68 500,00</b>		<b>sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
évacuations	66111 et 65548	625 365	685 000					
<b>TOTAL</b>		<b>1 332 866</b>	<b>1 401 800</b>	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 368 041</b>	<b>1 401 800</b>	

## Annexe prévisions service collecte en 2020

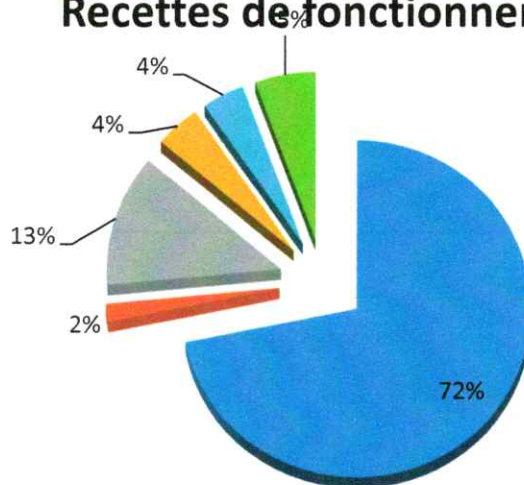
détail poste	articles	réalisé 2019	prévisions
Personnel salaires et charges	6218		
	6332	715	715
	6336	9 746	12 700
	6338	1 320	1 350
	64111	402 272	530 500
	64131	146 515	195 000
	6451	90 335	135 500
	6453	102 656	133 000
	6454	5 793	6 000
	6455	42 000	50 000
	6458	4 445	6 500
	6488	27 000	36 600
	6475	1 820	2 000
	<b>sous-total</b>	<b>834 617</b>	<b>1 109 865</b>
<b>carburant</b>	60622	267 658	390 000
<b>sous-total</b>	<b>267 658</b>	<b>390 000</b>	
<b>réparations</b>	61551	30 725	40 000
<b>int° emprunt</b>	60632	64 289	80 000
<b>géolocalisation</b>	66111	30 000	30 000
<b>assurances</b>	6135	4 665	8 400
<b>amort</b>	6161	39 502	46 000
<b>taxe essieu</b>	6811	224 000	224 000
	6355	1 334	2 000
<b>sous-total</b>	<b>394 515</b>	<b>430 400</b>	
<b>entretien</b>	60631	7 567	5 000
<b>vêtements</b>	60632	18 339	20 000
<b>eau</b>	611	28 437	36 000
<b>électricité</b>	60636	13 067	16 000
<b>téléphone</b>	60611	1 953	2 500
	60612	2 620	2 700
		6 959	8 000
<b>sous-total</b>	<b>78 942,00</b>	<b>90 200,00</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>1 575 732</b>	<b>2 020 465</b>	

### Dépenses de fonctionnement



- collecte OM et sélective
- Déchetteries
- traitement-SMTD
- communication
- Gestion courante

### Recettes de fonctionnement



- Contributions des communautés de communes
- redevances
- soutiens
- Valorisation
- reversement transport
- Excédent reporté

Tarifs de collecte 2020

Monsieur le Président propose de maintenir les tarifs de collecte (le seul impact sera pour les communes ayant changé de service ou intégré le zonage SIECTOM) :

	Zone	Service	% TEOM	Tarifs 2019
Secteur urbain	Zone A	ordures ménagères une fois par semaine au porte-à-porte sélectif tous les 15 jours au porte à porte verre au porte à porte <b>collecte des déchets verts</b>	97,51%	70,40
	Zone B	Ordures ménagères une fois par semaine au porte-à-porte Sélectif tous les 15 jours au porte à porte Verre au porte à porte	88.62%	63.98
	Zone C	Ordures ménagères une fois par semaine au porte-à-porte Sélectif tous les 15 jours au porte à porte en bac Verre en apport volontaire	82.50%	59.56
	Zone I (nouvelle)	Ordures ménagères tous les 15 jours au porte-à-porte Sélectif tous les 15 jours au porte à porte et verre en apport volontaire	74,26%	53,62
Secteur semi rural	Zone D	Ordures ménagères une fois par semaine au porte-à-porte Sélectif tous les 15 jours au porte à porte en bac Verre en apport volontaire	89.10%	64.33
	Zone E	Ordures ménagères une fois par semaine au porte-à-porte Sélectif et verre en apport volontaire	74.93%	54.10

Secteur rural	Zone F	Ordures ménagères une fois par semaine au porte-à-porte Sélectif tous les 15 jours au porte à porte en bac Verre en apport volontaire	100%	72.2
	Zone G	Ordures ménagères Tous les 15 jours au porte-à-porte Sélectif tous les 15 jours au porte à porte et verre en apport volontaire	80.74%	58.29
	Zone H	Ordures ménagères en apport volontaire Sélectif et verre en apport volontaire Nettoyage des points d'apport volontaire	63.12 %	45.57

*Des demandes de passage au porte à porte par des communes très excentrées et à faible densité de population nécessitera peut être de réajuster ces zonages dans les années à venir.*

Après en avoir délibéré,  
Le Comité syndical adopte les tarifs tels que présentés ci-dessus.  
Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus

**Présents : 18**

**Suffrages exprimés : 18**

**Abs : 0 Pour : 18 Contre : 0**

Monsieur le Président rappelle que pour les collectes et le traitement, la contribution des collectivités se fait par l'application d'un coût à l'habitant pour chaque zone. Par contre, pour les déchèteries la diversité des installations de chaque communauté de communes nécessite d'individualiser les contributions. Chaque EPCI participe donc pour les frais engendrés par les installations situées sur son territoire

Les frais généraux seront répartis entre Communautés de communes selon le tableau joint en annexe, répartis en une part fixe et une part variable.

Le gardiennage sera facturé selon le tableau joint en annexe, adapté au besoin quand des heures sont retranchées ou ajoutées, selon le tarif horaire. La facturation sera trimestrielle ou semestrielle.

Les évacuations seront facturées trimestriellement selon le tableau joint en annexe, en fonction des tonnages enlevés et des coûts correspondants à chaque prestation.

Les frais spécifiques à certaines installations (relevage de tas de déchets verts, enlèvements d'abats de chasse) seront remboursés par les collectivités sur la base de la facture payée par le SIECTOM ou suivant le nombre d'heures effectuées par les agents SIECTOM auquel sera appliqué le tarif horaire « chariot » dans le cas de prestations en régie.

Pour les loyers les Communautés de communes remboursent :

- 382 € chaque année pour le loyer de la déchèterie de Momy affecté aux contributions de la Communauté de Communes de Lembeye
- Selon l'acte en la forme administrative du 26 novembre 2003 conclu entre le SIECTOM et la commune de Morlaàs pour le loyer de la plate-forme de Morlaàs affecté aux contributions de la Communauté de communes du Pays de Morlaàs et selon l'avenant à cet acte passé en 2017 et prenant acte de l'augmentation du loyer suite aux agrandissements réalisés sur le site.
- Selon l'acte en la forme administrative du 26 novembre 2003 conclu entre le SIECTOM et la commune de Sévignacq pour la déchèterie de Sévignacq affecté aux contributions de la Communauté de communes des Luys en Béarn et selon l'avenant à cet acte passé en 2017 et prenant acte de l'augmentation du loyer suite aux agrandissements réalisés sur le site.
- Selon le montant annuel du Loyer 2019 de la déchèterie de Serres-Castet payé par le SIECTOM à la Communauté des communes des Luys en Béarn affecté aux contributions 2018 de la Communauté de communes des Luys en Béarn
- Le SMTD rembourse :
- le montant annuel du Loyer 2019 de la plate-forme de déchets verts payé par le SIECTOM à la Communauté des communes des Luys en Béarn car la plate-forme a été transférée à cet organisme

Les participations des communautés de communes pour l'utilisation de déchèteries extérieures à leur territoire seront remboursées sur la base d'un forfait déterminé et transmis à la Communauté de communes avec les prévisions budgétaires.

Pour les équipements pour lesquels le SIECTOM n'a pas emprunté, les communautés de communes remboursent le montant de l'équipement HT amorti sur 10 ou 15 ans selon le tableau joint dans les prévisions budgétaires.

Pour les équipements pour lesquels le SIECTOM a emprunté, les Communautés de communes remboursent les annuités d'emprunts correspondantes, proratisé à la somme qui concerne chaque collectivité dans le cas d'un emprunt unique finançant plusieurs déchèteries.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- ADOPTE les participations pour le service « déchèteries » telles qu'elles sont présentées ci-dessus et dans les tableaux joints en annexe

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

**Présents : 18**

**Suffrages exprimés : 18**

**Abs : 0 Pour : 18 Contre : 0**



Annexe : détail des tarifications déchèteries 2020

**Frais généraux**

**CC DES  
LUYSENBEARN**

part fixe 2000	part variable tonnages 7291	coefficient 1,21	total part variable 8 822,11	total CC LB <b>10 822,11</b>
<b>CC NORD EST BEARN</b> part fixe 2000	part variable tonnages 9924	coefficient 1,21	total part variable 12 008,04	total CNEB <b>14 008,04</b>

**total frais généraux**

**24 830,15**

**Gardiennage**

Gardiennage	année 2020
Espoey	50 681,00
Pontacq	30 955,10
Arzacq	15 078,62
Bouillon	12 304,74
Corbères	16 049,72
Lussagnet	9 424,88
Momy	2 879,10
Garlin	13 873,32
Diusse	6 106,24
Morlaas	80 161,30
Arrien	5 330,14
Serres-Castet	70 799,16
Navailles-Angos	12 304,74
Thèze	12 868,18
Sévignacq	11 775,36
Tarif horaire*	21,12

tarif horaire chariot 35,00

\* tarif horaire si des heures de déchèteries sont rajoutées en cours d'année

**Déchets toxiques**

Acides	1 126,44	1239,08
bases	1 126,44	1239,08
solvants	625,72	688,29
pateux	625,72	688,29
phytosanitaires	1 126,44	1239,08
combustibles	1 126,44	1239,08
aérosols	1 491,55	1640,71
Non identifiés PCL	1 126,55	1239,21
emballages vides souillés	625,72	688,29
batteries	- 117,63	-129,39
<b>MOYENNE</b>	<b>861,88</b>	<b>948,07</b>

## déchets non dangereux

Produit	transport	Traitement	tarif facturé
gravats Arzacq bouillon	0,00	12,77	12,77
Gravats sites CC	6,59	selon fact concassage	6,59
gravats Espoey Pontacq	15,83	selon fact concassage	15,83
gravats theze sevignacq	15,83	selon fact CCLB	15,83
autres gravats	15,83	8,33	24,16
gravats Morlaàs	3,00	selon fact concassage	3,00
Plâtre	20,15	102,14	122,29
Tout-venant à enfouir	50,00	120,86	170,86
Bois traités	50,00	43,30	93,3
ferrailles	0,00	selon index.	selon index.
Cartons	67,51	selon index.	selon index.
Papiers	7,31	0,00	7,31
Huiles végétales	0,00	-60,00	-60
Huiles moteur (forfait 1000 litres)		120,00	120
Bois	25,02	0,00	25,02
Souches	8,65	61,06	69,71
Pneus	0,00	209,00	209,00
D. verts Arzacq**	0,00	30,03	30,03
D. verts Bouillon**	25,28	30,03	55,31
D. verts Garlin**	42,15	30,03	72,18
D. verts Corbères**	0,00	30,03	30,03
D. verts Lussagnet**	42,15	30,03	72,18
D. verts Morlaàs**	0,00	27,50	27,5
D. verts Sévignacq**	0,00	30,03	30,03
D. verts Thèze**	24,15	30,03	54,18
D. verts Espoey**	12,98	39,60	52,58
D; verts PFDV espoey	0,00	39,60	39,60
D. verts Pontacq**	14,63	39,60	54,23
D. verts Navailles-Angos**	13,36	39,60	52,96
D. verts Serres-Castet**	6,46	27,50	33,96

Pour les gravats des déchèteries de Thèze et Sévignacq le tarif de transport est celui du site prestataire

Le traitement pour ces déchèteries est celui de la CC Luys en Béarn

\* Pour le traitement des végétaux (hors luys en Béarn et Morlaàs et Ousse Gabas) le surtri de 2,3 € est compté, il n'est facturé aux collectivités que si réalisé

\*\* Pour les déchets verts sur la facturation trimestrielle seul sera facturé le transport.

Le traitement fera l'objet d'une facturation distincte reprenant les éléments de la facturation du SMTD

D verts PFDV espoey correspond aux déchets verts directement déposés sur la plate forme par les usagers

Pour les ferrailles et la carton recette comptée à part, seul transport inscrit dans la facture trimestrielle

## Tarification de la redevance spéciale des professionnels

Monsieur le Président expose qu'il convient de délibérer sur les tarifs de la redevance spéciale des professionnels.

2020 reste une année de transition donc les professionnels seront traités comme ils l'étaient l'année précédente, donc différemment entre le secteur Ousse Gabas et SIECTOM historique.

### Secteur historique :

Conteneur 1 100 L : 1 201 € pour un enlèvement par semaine

Conteneur 770 L : 959 € pour un enlèvement par semaine

Conteneur 240 L : 678 € pour un enlèvement par semaine

Pas d'exonération de TEOM

### Secteur Ousse Gabas :

Conteneur 1 100 L : 1 100 € pour un enlèvement par semaine

Conteneur 750 L : 825 € pour un enlèvement par semaine

Conteneur 500 L : 550 € pour un enlèvement par semaine

Exonération de TEOM.

*L'harmonisation des tarifications des professionnels devra être un des sujets prioritaires de la nouvelle mandature, la cohabitation des deux systèmes étant compliquée à appliquer sur le terrain.*

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

**Présents : 18**

**Suffrages exprimés : 18**

**Abs : 0 Pour : 18 Contre : 0**

## Convention d'utilisation des déchèteries de Pontacq et Espoey par les communes de Lamarque Pontacq, Gardères et Luquet

Les communes de LAMARQUE-PONTACQ, GARDERES et LUQUET sont membres du SYMAT. Elles souhaitent utiliser les déchèteries de Pontacq et d'Espoey dont elles ont bénéficié des services lorsqu'elles appartenaient à la Communauté des communes du Nord Est Béarn par le biais d'une convention conclue à l'origine avec la Communauté des communes Ousse Gabas.

Monsieur le Président propose d'autoriser ces communes à utiliser les déchèteries de Pontacq et d'Espoey. En contrepartie le SIECTOM demandera au SYMAT de rembourser les frais ainsi engagés par application d'un tarif à l'habitant.

La participation du SYMAT sera donc fixée pour l'année 2020 à :

Commune	nombre d'habitants	tarif unitaire	total
LAMARQUE PONTACQ	866	22	19052
GARDERES	454	22	9988
LUQUET	400	22	8800
total			37840

Cette contribution est revue ensuite chaque année après concertation entre les services des deux collectivités. Les tarifs et la population sont actualisés lors du vote du budget de chaque collectivité. Le règlement se fera par virement administratif à la trésorerie d'ARZACQ.

Cette convention est conclue jusqu'à ce que l'une ou l'autre des parties souhaite y mettre fin.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical,  
-AUTORISE Monsieur le Président à signer la modification de la convention d'utilisation des déchèteries de Pontacq et Espoey par les communes de LAMARQUE-PONTACQ, GARDERES et LUQUET

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**Présents : 18**

**Suffrages exprimés : 18**

**Abs : 0 Pour : 18 Contre : 0**

### **Convention d'utilisation de la déchèterie de Pontacq par la commune de LABATMALE**

La commune de LABATMALE est membre de la Communauté de communes du Pays de Nay depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Elle souhaite utiliser la déchèterie de Pontacq dont elle a bénéficié des services lorsqu'elle appartenait à la Communauté des communes du Nord Est Béarn, déchèterie transférée au SIECTOM le 1<sup>er</sup> janvier 2018

Monsieur le Président propose d'autoriser la commune de LABATMALE à utiliser les déchèteries de Pontacq et Espoey. En contrepartie le SIECTOM demandera à la Communauté de communes du Pays de Nay de rembourser les frais ainsi engagés par application d'un tarif à l'habitant.

La contribution totale sera pour l'année 2020 (compte tenu de la population « double compte » de la commune de LABATMALE) :

<b>commune</b>	<b>Population</b>	<b>tarif</b>	<b>TOTAL</b>
Labatmale	256	22	5 632,00 €

Cette contribution sera revue ensuite chaque année au moment du vote du budget par délibération du SIECTOM actualisant de tarif à l'habitant et la population.

Le règlement se fera par virement administratif à la trésorerie d'ARZACQ.

Cette convention est conclue jusqu'à ce que l'une ou l'autre des parties souhaite y mettre fin.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical,

-AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'utilisation de la déchèterie de Pontacq par la commune de LABATMALE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**Présents : 18**

**Suffrages exprimés : 18**

**Abs : 1 Pour : 17 Contre : 0**

**Objet : utilisation de la déchèterie de Montaner par les communes de Bédeille Aast et Ponson dessus**

Monsieur le Président expose que les communes de Bedeille, Aast et Ponson dessus utilisent la déchèterie de Montaner pour des raisons de proximité du site. Il convient donc de rembourser la Communauté de communes ADOUR MADIRAN, gestionnaire du site. Pour l'année 2020, la contribution est de 21.4 € par habitant.

Commune	nombre d'habitants	tarif unitaire	total
Aast	188	21,4	4023,2
Ponson Dessus	265	21,4	5671
Bédeille	210	21,4	4494
total			14188,2

Le total de la contribution 2020 s'élève donc à 14 188.2 €

Après en avoir débattu, le Comité syndical accepte le remboursement des frais d'utilisation de la Déchèterie de Montaner par les communes de Bédeille Aast et Ponson-Dessus à la communauté de communes ADOUR MADIRAN

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**Présents : 18**

**Suffrages exprimés : 18**

**Abs : 0 Pour : 18 Contre : 0**

**Contrat à durée déterminée pour accroissement d'activité**

Le Président rappelle à l'assemblée que le bon fonctionnement de la déchèterie d'Espoey implique le recrutement d'un agent contractuel de catégorie C (adjoint technique) pour une période 5.5 mois pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité à savoir :

- Un agent de déchèterie pour la période du 15 mai au 31 octobre 2020, temps de travail de 20 heures par semaine

Les fonctions exercées ne nécessitent pas de diplômes particuliers. La formation des agents est réalisée en interne.

L'agent pourra réaliser des heures complémentaires. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 348 du grade de recrutement.

Monsieur le Président est chargé de recruter les agents contractuels affecté à ce poste et de signer un contrat de travail en application de l'article 3, 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Le Comité syndical accepte.

**Présents : 18**

**Suffrages exprimés : 18**

**Abs : 0 Pour : 18 Contre : 0**

## **Objet : Création d'emploi (dans le cadre d'un avancement de grade)**

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Président du SIECTOM COTEAUX BEARN ADOUR propose au Comité Syndical la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe. Il s'agit ici d'un chauffeur polybenne de déchèteries.

Le Comité Syndical accepte.

**Présents : 18**

**Suffrages exprimés : 18**

**Abs : 0 Pour : 18 Contre : 0**

## **Ligne de trésorerie**

Le Président présente les propositions des trois banques consultées, Crédit Agricole, Caisse d'Epargne et Crédit mutuel, pour une ligne de trésorerie d'un montant de 800 000 € pour une durée d'un an.

### **CREDIT MUTUEL :**

Montant : 800 000 €

Taux : euribor 3 mois (valeur -0.39% au 31 janvier) + marge de 0.65 %

Base de calcul des intérêts exact/360

Commission d'engagement : 800 €

Commission de non utilisation : 0.1% du montant non utilisé constaté quotidiennement

### **CAISSE D'EPARGNE :**

Montant : 800 000 €

Durée : 12 mois

Taux : ESTER + marge 0.55% (ESTER AU 14/02/2020 : -0.538%)

Base de calcul des intérêts exact/360

Commission d'engagement 800 €

Commission de non utilisation : 0,10% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen/périodicité liée aux intérêts

### **CREDIT AGRICOLE :**

Montant : 800 000 €

Taux : euribor 3 mois + marge de 0.40 %

Base de calcul des intérêts exact/360

Commission d'engagement : 800 €

Commission de non utilisation : 0.0% du montant non utilisé constaté quotidiennement

Dans tous les cas, dans l'hypothèse où le taux est inférieur à 0, il sera réputé égal à 0.

Monsieur le Président propose de retenir le Crédit Agricole.

**Présents : 18**

**Suffrages exprimés : 18**

**Abs : 0 Pour : 18 Contre : 0**

**Objet : encart publicitaire dans le calendrier des Sapeurs Pompiers**

Monsieur le Président expose que les sapeurs pompiers volontaires ont proposé que le SIECTOM achète un encart publicitaire dans le calendrier 2021. La couverture des calendriers est de 24000 foyers.

Le Président propose de retenir une insertion au format 125 x 20 ou 60 x40 au tarif de 195 € HT ou 234 € TTC.

Les calendriers étant distribués dans tous les foyers, l'encart publicitaire sera axé sur le geste tri.

Le SIECTOM gère plusieurs installations classées (déchèteries) sur lesquelles les pompiers sont susceptibles d'intervenir (soit pour des exercices imposés par la réglementation sur les installations classées, soit pour des départs d'incendies ou des malaises concernant les usagers ou le personnel).

Les membres du Comité syndical proposent donc d'étendre la participation aux 6 casernes installées sur le territoire du SIECTOM avec une participation unitaire de 234 € TTC par an maximum pour chacune.

Après en avoir délibéré, le comité syndical

- DECIDE d'acheter un encart publicitaire au tarif de 195 € HT soit 234 € TTC maximum sur les calendriers de chaque caserne installée sur le territoire du SIECTOM.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

**Présents : 18**

**Suffrages exprimés : 18**

**Abs : 0 Pour : 18 Contre : 0**

**Le Président,**

**Michel CUYAUBÉ**

Département des Pyrénées-Atlantiques  
SIECTOM COTEAUX BEARN ADOUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL  
Date de la convocation : 17 février 2020

L'an deux mil vingt, le 25 février, les membres du Comité Syndical se sont réunis au centre d'activités du SIECTOM, sous la présidence de Monsieur Philippe CASTETS jusqu'au vote du compte administratif, puis sous la présidence de Monsieur Michel CUYAUBÉ.

Nombre de membres en exercice : 24

**Etaient présents :**

**Titulaires :** CUYAUBÉ Michel, ARIZA François, BRIERE Arnaud, CASTETS Philippe, CONGIU Gérard, DEBOSSE Yvan, FOURQUET Claude, GARIMBAY Jean-Claude, JONVILLE Bernard, LABESQUE Léon, MARINE Benoît, MARTENS Carle, MASSIGNAN Bernard, SOUSBIELLE Henri, PEDURTHE Jackie, PINTADOU Joel, TUCOU Max

**Suppléants :** LAVOYE Alain

**Excusés :** Daniel VELEZ, COURREGES Jean-Yves, Desclaux Christelle, CUILLET Myriam, BAREILLE Muriel, BONASSIOLE Stéphane

Objet : encart publicitaire dans le calendrier des Sapeurs Pompiers

Monsieur le Président expose que les sapeurs pompiers volontaires ont proposé que le SIECTOM achète un encart publicitaire dans le calendrier 2021. La couverture des calendriers est de 24000 foyers.

Le Président propose de retenir une insertion au format 125 x 20 ou 60 x40 au tarif de 195 € HT ou 234 € TTC.

Les calendriers étant distribués dans tous les foyers, l'encart publicitaire sera axé sur le geste tri.

Le SIECTOM gère plusieurs installations classées (déchèteries) sur lesquelles les pompiers sont susceptibles d'intervenir (soit pour des exercices imposés par la réglementation sur les installations classées, soit pour des départs d'incendies ou des malaises concernant les usagers ou le personnel).

Les membres du Comité syndical proposent donc d'étendre la participation aux 6 casernes installées sur le territoire du SIECTOM avec une participation unitaire de 234 € TTC par an maximum pour chacune.

Après en avoir délibéré, le comité syndical

- DECIDE d'acheter un encart publicitaire au tarif de 195 € HT soit 234 € TTC maximum sur les calendriers de chaque caserne installée sur le territoire du SIECTOM.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

**Présents : 18**

**Suffrages exprimés : 18**

**Abs : 0 Pour : 18 Contre : 0**

Le Président,  
Michel CUYAUBÉ

